

***DELEGATION DE Mme Françoise BRUNET***

D -20070357

**Pôle Senior. Animations. Tarifs. Décision. Autorisation.**

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Ville s'attache à proposer aux retraités bordelais fréquentant les Clubs Senior Municipaux des animations recouvrant des activités physiques, intellectuelles ou culturelles ainsi que le transport s'il y a lieu.

La tarification de ces prestations n'ayant fait l'objet d'aucune modification depuis le 1er octobre 2004, il vous est proposé d'une part de procéder à leur actualisation et d'autre part d'instaurer une tarification spécifique réservée aux seniors domiciliés hors Bordeaux, les retraités bordelais restant bien entendu prioritaires

Grille tarifaire proposée à compter du 1/09/2007

	Tarifs Bx 2004	Tarifs Bx 2007	Tarif Ext 2007
Transport	1,60 €	1,70 €	2,20 €
Animations courantes	5.00 €	5,50 €	7,15 €
Randonnées pédestres	8.00€	9,00 €	11,70 €
Randonnées culturelles		10,00 €	13,00 €

Pour ce qui concerne les activités de type Atelier, la Ville a aménagé 2 lieux spécifiques : l'Atelier Brach, 33 rue de Brach à Bordeaux Rive Gauche et l'Atelier Jean Giono, allée Jean Giono à Bordeaux Rive Droite.

Les formules d'abonnement trimestriel de type « Passeport » ayant rencontré un grand succès depuis leur création en 2004, il vous est proposé de les reconduire et de procéder à l'actualisation des tarifs propres à ces activités

Grille tarifaire proposée à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2007 :

Passeport	Descriptif	Ancien tarif	Tarifs 1/09/2007	
			Bordeaux	Extérieurs
« UN »	1 atelier au choix (13 séances environ)	54.00 €	60,00 €	78,00 €
« Découverte »	2 ateliers au choix (25 séances environ)	60.00 €	65,00€€	84,50 €
« Privilège »	3 ateliers au choix (38 séances environ)	90.00 €	95,00 €	123,50 €
Séance unitaire	Tous types d'ateliers	5.00 €	5,50 €	7,15 €

En conséquence, je vous propose de permettre l'application de ces tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à faire encaisser les participations des Seniors intéressés, par la régie de recettes instituée à cet effet, sous la Fonction 61, Compte 7066 et compte 758 et de permettre par la régie d'avance qui lui est liée de rémunérer – le cas échéant - le(les) prestataire(s) des animations précitées.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20070358**

**Pôle Senior. Régie des repas servis aux usagers du service du portage à domicile. Modification des tarifs.**

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Le service de livraison des repas au domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie est soumis aux règles d'hygiène des normes HACCP et notamment au maintien de la chaîne du froid.

Afin de respecter ce principe, le SIVU, producteur de repas en assurera l'allotissement individuel et utilisera pour cela des plateaux adaptés.

Ce service supplémentaire participant à la volonté constante de fournir une prestation qualitative n'entraînera qu'un réajustement de 0,29 € sur la partie livraison.

Les tarifs repas restent identiques à ceux appliqués depuis janvier 2006.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de permettre l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 et d'autoriser la régie de recettes instituée à cet effet de procéder à l'encaissement des sommes dues selon cette nouvelle grille de tarifs.

Ces recettes sont prévues au budget, Fonction 61, Comptes 70688 et 70878, exercice en cours.

TARIFS DES REPAS LIVRES AU DOMICILE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2007

Tranches de ressources en euros	Tarifs 2007 en euros	
	Repas et livraison	Part de livraison incluse pour
Jusqu'à 625	4.04	1.89
De 625,01 à 870	4,79	1.89
De 870,01 à 1195	5.44	1.89
De 1195,01 à 1425	6.24	1.89
Au-delà de 1425,01	6.69	1.89

TARIF COUPLE

Tranches de ressources pour le foyer fiscal et en euros	Tarifs 2007 en euros	
	Deux repas et livraison	Part de livraison incluse pour
Jusqu'à 1 250	6.19	1.89
De 1250,01 à 1740	7,69	1.89
De 1740,01 à 2390	8,99	1.89
De 2390,01 à 2850	10,59	1.89
Au-delà de 2850,01	11,49	1.89

**M. LE MAIRE.** -

Quelle est la différence entre la 358 et la 373 ? il s'agit de portage à domicile, l'une dans la délégation de Mme BRUNET, l'autre dans celle de M. GAÜZERE ?

On va regarder ça.

**MME BRUNET.** -

La délégation de portage à domicile concernant le Pôle Senior : depuis la mise en place du SIVU et de la distribution des plateaux repas nous avons un vrai problème concernant les plateaux qui n'étaient absolument pas adaptés. En accord avec le SIVU on a enfin trouvé des plateaux individuels qui permettent une meilleure qualité des repas servis et en même temps qui respectent les règles d'hygiène.

Quant à la délibération concernant les animations, c'est une réactualisation des animations qui sont proposées dans les deux ateliers – et pas dans les clubs Seniors – que sont l'atelier de la rue Brach et l'atelier Jean Giono, l'un rive droite, l'autre rive gauche.

Je rappelle que l'ensemble des activités qui ont lieu dans les clubs Seniors sont gratuites. C'est uniquement les activités des ateliers qui ont une tarification particulière.

**M. LE MAIRE.** -

M. JAULT.

**M. JAULT.** -

Monsieur le Maire, sur la 358. Il s'agit de problématiques qui sont posées à nos anciens dans les résidences pour personnes âgées dès lors qu'ils tombent malades et qu'ils sont alités. Ils m'ont dit qu'au bout de 3 à 5 jours ils n'étaient plus servis en repas à domicile.

Je pose la question de savoir pour quelle raison ?

Et je voulais vous faire prendre conscience de la difficulté supplémentaire que cela représente pour nos anciens.

**M. LE MAIRE.** -

Mme BRUNET.

**MME BRUNET.** -

Suite à l'intervention de M. JAULT, effectivement, une modification est intervenue. On a la possibilité de porter les repas dans les appartements.

Et c'est vrai que notamment le plateau-repas individuel est un élément d'hygiène particulièrement important.

**M. LE MAIRE.** -

La question était de savoir si on continuait à servir au-delà de 5 jours.

**MME BRUNET.** -

Oui, oui.

**M. LE MAIRE.** -

Cette limite a été supprimée ?

**MME BRUNET.** -

Oui.

**M. LE MAIRE.** -

Est-ce qu'il y a des oppositions sur ces deux dossiers 357 et 358 ? Des abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**